

&migrations

n° 1272 - mars-avril 2008

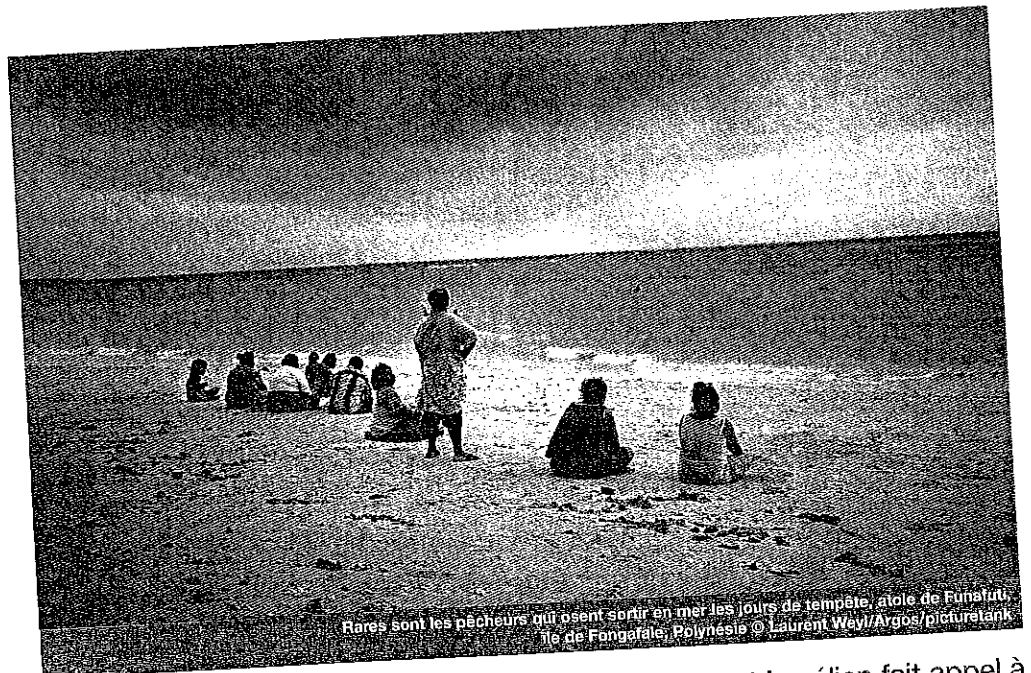


Mondialisation et migrations internationales

Les migrations du travail en Israël

Du travailleur palestinien à l'immigré d'outre-mer

Par Rebeca Rajjman,
Professeure associée au département de sociologie
et d'anthropologie de l'université d'Haïfa, Israël
et Adriana Kemp,
Maître-assistante au département de sociologie et d'anthropologie
de l'université de Tel-Aviv, Israël



Rares sont les pêcheurs qui osent sortir en mer les jours de tempête, atole de Funafuti, île de Fongafale, Polynésie © Laurent Wevi/Argos/picturetank

À partir des années soixante-dix, le patronat israélien fait appel à de nombreux travailleurs venant des territoires palestiniens dans l'agriculture et le bâtiment. L'intensification des violences au début des années quatre-vingt-dix, conduit à un contrôle accru des déplacements des Palestiniens en Israël et pousse les employeurs à obtenir du gouvernement qu'il autorise la venue de travailleurs immigrés d'outre-mer. Le recrutement de cette main-d'œuvre immigrée marque le début d'une nouvelle ère dans les relations entre Israéliens et Palestiniens.

Dans les années quatre-vingt-dix, Israël est devenu un pays d'accueil pour environ 200 000 travailleurs immigrés du monde entier⁽¹⁾. Initialement recrutés pour remplacer les travailleurs journaliers palestiniens dans le secteur du bâtiment et de l'agriculture, les travailleurs immigrés, avec ou sans permis de travail, représentaient, en 2002 – soit une dizaine d'années plus tard –, 9,6 % de la main-d'œuvre de ces secteurs. Leur pourcentage a désormais dépassé celui de la main-d'œuvre palestinienne venue des territoires occupés et qui travaillait en Israël depuis plus de vingt ans. Cette situation a mis Israël au premier rang des pays industrialisés pour ce qui est de la dépendance vis-à-vis des travailleurs étrangers⁽²⁾.

Bien que le marché du travail israélien ait fait appel depuis le début des années soixante-dix à la main-d'œuvre palestinienne – organisée ou non –, le dualisme du marché et la dépendance vis-à-vis d'une main-d'œuvre étrangère bon marché dans les secteurs à fort taux de main-d'œuvre n'avaient pas conduit, jusqu'à ces dix dernières années, au recrutement de travailleurs immigrés d'outre-mer. Ces derniers représentaient même, aux yeux des représentants de l'État, une solution "indésirable", qui risquait de poser un "problème social"⁽³⁾. On analysera ici pourquoi et comment la migration de main-d'œuvre d'outre-mer est devenue un phénomène saillant de la société israélienne et une caractéristique structurelle de son marché du travail.

Contexte local et conditions économiques structurelles

Selon les chercheurs spécialisés dans les migrations de travail en Israël, le déclenchement de l'Intifada en 1987, associé aux pressions exercées par les organisations d'employeurs dans les secteurs du bâtiment et de l'agriculture, a été à l'origine du processus politique qui a conduit au recrutement massif de travailleurs immigrés d'outre-mer.

Comme nous l'exposerons dans cet article, la décision de recruter une main-d'œuvre immigrée illustre les évolutions intervenues dans la logique du conflit ethn national, qui ont mené à un paradigme de séparation entre Israël et les Palestiniens⁽⁴⁾. Les développements qui ont conduit, en 1993, à un recrutement massif de travailleurs immigrés sont le pendant d'un dispositif de règlements et de sanctions progressivement imposé à la population palestinienne entre 1987 et 1993, dans le but de gérer le conflit ethn national. Le recrutement de travailleurs immigrés d'outre-mer était censé non seulement réduire la pression exercée par les employeurs Israéliens – ces derniers ayant généralement un rôle moteur dans

l'initiation et la perpétuation des flux de travailleurs immigrés⁽⁶⁾ – mais aussi venir à l'appui d'un changement de logique dans la gestion du conflit ethnopolitique. La migration de main-d'œuvre a été conçue comme un instrument politique important pour signaler aux Palestiniens qu'ils "avaient quelque chose à perdre" dans l'insurrection politique et la violence et comme un outil politique qui devait permettre au gouvernement israélien de mener à bien le processus de séparation, en commençant par la principale sphère d'intégration des Palestiniens à la société israélienne : le second marché du travail⁽⁶⁾.

Ce processus politique a conduit au remplacement systématique des travailleurs palestiniens par des travailleurs immigrés d'outre-mer sur le marché du travail israélien. C'est notamment pendant la période allant de 1987 à 1993 que la rencontre entre des processus géopolitiques contingents – l'Intifada – et des conditions économiques structurelles – le dualisme du marché du travail et la dépendance vis-à-vis de la main-d'œuvre étrangère – a eu pour conséquence un recrutement massif de main-d'œuvre immigrée, qui allait devenir une caractéristique centrale du marché du travail israélien.

L'Intifada et l'institutionnalisation de la migration du travail d'outre-mer en Israël

En 1987, le conflit israélo-palestinien entre dans une nouvelle phase. L'insurrection palestinienne a prouvé que la stratégie d'intégration économique d'Israël et des territoires occupés – suivie depuis le début des années soixante-dix – n'était plus viable, malgré la relative prospérité de l'économie palestinienne⁽⁷⁾. Les troubles s'intensifiaient dans les territoires, de nombreux travailleurs palestiniens ne se rendent plus à leur travail, ou seulement de manière sporadique, en raison des barrages routiers et de l'appel des leaders de l'Intifada à boycotter le travail en Israël, pendant les premières années. Ces travailleurs ne sont alors plus aussi disponibles et certains d'entre eux sont même impliqués dans des actes de sabotages et des meurtres : l'attraction qu'ils produisaient sur les employeurs et les autorités s'estompe sensiblement.

Dès le début de l'Intifada, la question du remplacement des travailleurs palestiniens par des travailleurs immigrés, qui pourraient être utilisés comme moyens de pression contre l'insurrection, est posée. L'idée est de frapper là où ça fait mal : au niveau des moyens de subsistance de plus de 100 000 Palestiniens, qui représentent 46 % de la main-d'œuvre dans la bande de Gaza et 36 % en Cisjordanie⁽⁸⁾.

Si, à la fin des années quatre-vingt, le remplacement des travailleurs palestiniens par des travailleurs immigrés n'est encore qu'une menace, à partir de 1991, après la guerre du Golfe, cette menace commence à être mise à exécution. Deux facteurs y contribuent : d'une part, l'aggravation de la violence entre les deux parties – étendue jusqu'à la Ligne verte⁽⁹⁾ –, qui conduit à une régulation plus stricte de l'entrée sur le territoire d'Israël et mène à l'imposition d'un couvre-feu puis d'un bouclage des territoires ; d'autre part, la pression croissante exercée par les employeurs, qui exigent une solution immédiate à la pénurie de main-d'œuvre palestinienne.

Une régulation plus stricte des travailleurs palestiniens

Les événements qui ont conduit à un recrutement massif de travailleurs immigrés sont à mettre en relation avec le développement du système de régulations et de sanctions imposées à la population palestinienne depuis le début de l'Intifada. En 1987, des restrictions sont imposées à la circulation des travailleurs des territoires occupés, tout d'abord pour ceux de la bande de Gaza, puis pour ceux de la Cisjordanie, auxquels on interdit de traverser le territoire israélien sans permis spécial. La régulation des entrées est mise en place de façon progressive ; elle commence par des restrictions imposées à des habitants ici ou là, suivies de la fermeture totale imposée à des populations entières pour des périodes prolongées et aboutit à la consolidation de la politique de séparation. Le caractère progressif de ces mesures a préparé l'opinion au remplacement des travailleurs palestiniens et légitimé la décision de faire venir de l'étranger un grand nombre de travailleurs immigrés.

Le début de la guerre du Golfe, en janvier 1991, et le soutien des Palestiniens au régime de Saddam Hussein a eu pour conséquence la fermeture pendant 41 jours des territoires occupés. Ces événements vont légitimer le recrutement de 3 000 travailleurs immigrés pour le secteur du bâtiment⁽¹⁰⁾. Ariel Sharon, ministre du Bâtiment et du Logement, déclarait : *"Entre employer des travailleurs immigrés en Israël ou employer ceux qui 'dansent sur les toits', je préfère employer des travailleurs étrangers"*⁽¹¹⁾. Vers la fin de cette même année, le nombre de permis est passé à 10 000 dans le secteur du bâtiment, et un total de 15 000 permis a été délivré toutes branches confondues.

Avec la mise en place du système des permis de travail et la politique de fermeture, de plus en plus d'employeurs renoncent à employer des travailleurs palestiniens, qui ne présentent plus les mêmes avantages que par le passé.

La fermeture prolongée imposée après la guerre du Golfe a fait évoluer le "climat" sociopolitique vis-à-vis de l'emploi des travailleurs palestiniens, que ce soit du côté des autorités ou de celui des employeurs⁽¹²⁾. Durant les premières années de l'Intifada, le problème le plus important pour les employeurs a été l'indisponibilité des travailleurs des territoires ; désormais, ce sont les questions de sécurité qui prédominent. L'idée selon laquelle les Palestiniens doivent être tenus à l'écart du marché du travail et des rues israéliennes s'impose de plus en plus largement, tant chez les employeurs⁽¹³⁾ que dans les rangs du gouvernement. Certains en appellent à préférer la "main-d'œuvre juive", notamment après les attentats commis par des Palestiniens contre des Israéliens. Ils rencontrent de plus en plus d'écho, et de nombreux travailleurs des territoires sont licenciés, ce qui aurait été impensable un an auparavant⁽¹⁴⁾.

Séparation des territoires et d'Israël, conséquences sur le marché du travail

À la fin du mois de mars 1993, après quatre mois de violences et d'attaques terroristes, le gouvernement militaire décide d'instaurer une séparation entre les territoires et Israël pour une période indéfinie, en organisant la fermeture des routes⁽¹⁵⁾. La fermeture totale durera six semaines, et les permis de travail qui, dans le passé, étaient délivrés pour un an, sont annulés et remplacés par des permis de deux mois, délivrés sur la base de nouveaux critères (âge minimum, situation familiale) ; leur nombre a diminué de moitié⁽¹⁶⁾. L'introduction du dispositif de permis se traduit par la perte de milliers d'emplois pour les Palestiniens, dans certains cas à titre définitif.

Ainsi, en 1993, la séparation entre Israël et les Palestiniens s'est cristallisée sur le marché du travail par le remplacement progressif et systématique des Palestiniens des territoires occupés par des travailleurs immigrés d'outre-mer. En 1990, les Palestiniens représentaient près de 9 % du marché du travail ; en 2000, leur part s'est réduite à 3 %.

Ce changement est la conséquence de l'évolution des perspectives géopolitiques mettant à l'ordre du jour une séparation entre Israël et la Palestine, mais aussi du lobbying exercé par les puissantes organisations d'employeurs – dans l'agriculture et le bâtiment – pour remplacer une main-d'œuvre palestinienne peu coûteuse par des travailleurs immigrés.

Comme le souligne David Bartram⁽¹⁷⁾, la migration de travail est devenue possible lorsque ceux qui souffraient d'une pénurie de main-d'œuvre – les employeurs – ont eu le pouvoir de porter la question sur la scène politique.

Le gouvernement et ses "clients"

Tandis que les membres de la Knesset et les ministres du gouvernement discutaient de l'effet dissuasif du recrutement de travailleurs immigrés, les employeurs demandaient avec de plus en plus d'insistance que des solutions soient trouvées à la pénurie de travailleurs palestiniens depuis le début de l'Intifada.

La première campagne de pression organisée contre le gouvernement est venue des employeurs du secteur agricole. Le lobby agricole a fait front pour inciter le ministre de l'Agriculture, Arye Nehemkin, à soutenir sa demande de main-d'œuvre bon marché. Mais le ministre a rejeté les demandes des agriculteurs : *"Qu'est-ce qu'un pays qui est obligé d'aller chercher ailleurs la main-d'œuvre nécessaire à la récolte des fruits ?"* Il ne s'écoula pas beaucoup de temps avant qu'il ne rectifie son propos et ne soit convaincu par le fait qu'accorder des permis aux travailleurs immigrés pouvait constituer une mise en garde efficace à l'intention des travailleurs palestiniens et leur faire comprendre qu'ils n'étaient pas indispensables⁽¹⁸⁾. Les employeurs du secteur agricole ne furent d'ailleurs pas les seuls à exercer des pressions sur le gouvernement. Les employeurs du bâtiment et de l'industrie exigèrent avec encore plus d'insistance le recrutement massif de travailleurs immigrés.

Ces demandes se multiplièrent, dans un contexte où les Palestiniens n'apparaissaient que de façon sporadique à leur travail en Israël. Toutefois, ce n'est qu'en 1991 que les employeurs eurent gain de cause, au moment de la fermeture complète des territoires au moment de la guerre du Golfe.

En 1992, cependant, Israël fait face à une forte augmentation du chômage et le gouvernement décide de réduire le nombre de permis de travail pour les travailleurs immigrés, dans l'espoir d'intégrer des travailleurs israéliens au second marché du travail⁽¹⁹⁾. Les employeurs ne demandent pas seulement au gouvernement d'accorder des subventions pour l'emploi de travailleurs israéliens disposés à remplacer des travailleurs palestiniens, mais aussi d'augmenter le nombre de travailleurs immigrés. Cependant, le gouvernement ne répond favorablement qu'à la première de ces exigences, qui va dans le sens de la politique du ministère du Travail et des Affaires sociales visant à créer un second marché du travail "sans Palestiniens". Il refuse en revanche d'accroître le nombre de travailleur immigrés.

Les employeurs du bâtiment et de l'industrie exigèrent avec encore plus d'insistance le recrutement massif de travailleurs immigrés.

Dans la première moitié de l'année 1993, un écart considérable apparaît entre l'objectif du gouvernement et la conjoncture, qui se traduit chez les employeurs par un besoin de plus en plus pressant de main-d'œuvre bon marché. Du fait des restrictions imposées par le gouvernement à l'entrée des travailleurs palestiniens et du refus de permettre un recrutement massif de main-d'œuvre immigrée pour les remplacer, les pressions des employeurs sur le gouvernement se font de plus en plus menaçantes.

Le lobby agricole

Malgré leur petit nombre, les employeurs du secteur agricole bénéficient d'importants soutiens et ont de nombreux porte-parole à la Knesset, tous bords confondus. Ils représentent en effet l'un des plus puissants bastions de l'économie israélienne⁽²⁰⁾. Les représentants de la branche agricole soulignent qu'en plus de l'érosion constante des marges de profit dans le secteur du fait de l'augmentation de la concurrence sur les marchés internationaux et de la crise chronique qui touche localement la branche depuis 1985⁽²¹⁾, ils subissent de plein fouet la perte de deux tiers de leur main-d'œuvre palestinienne.

Les représentants des agriculteurs annoncent qu'ils coopéreront avec le gouvernement et emploieront des travailleurs israéliens à condition que le gouvernement augmente le nombre de travailleurs immigrés dans leur secteur. Certains agriculteurs, plus sceptiques, considèrent que la politique consistant à embaucher des travailleurs israéliens est vouée à l'échec, et que les efforts déployés pour "enrôler" des volontaires, des étudiants et des chômeurs pour aider les agriculteurs à la saison des récoltes sont "plutôt pathétiques"⁽²²⁾.

Les représentants des agriculteurs n'ont pas l'intention de baisser les bras face au refus du gouvernement de recruter des travailleurs immigrés. Ils incitent les leurs à demander des compensations auprès du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances pour les pertes liées à la fermeture des territoires⁽²³⁾. Selon Ami Oliel, coordinateur des cellules d'urgence des *moshav* (installations rurales), le mouvement n'hésitera pas à organiser des manifestations régionales et à bloquer les autoroutes, si le gouvernement ne résout pas rapidement les problèmes engendrés par la fermeture des territoires⁽²⁴⁾.

Les actions des agriculteurs ne s'arrêtent pas là. En mai 1993, ils remettent une pétition à la Haute Cour de justice afin qu'elle ordonne au gouvernement de permettre le recrutement de 3 500 travailleurs thaïlandais. L'argument des pétitionnaires est que le gouvernement a le devoir de leur fournir un nombre

suffisant de travailleurs, car il les a incités à établir des fermes exigeant une main-d'œuvre importante. Ils déclarent en outre que le retour au *statu quo ante* ne les intéresse pas, car il consisterait à employer des *"personnes à qui on ne peut pas faire confiance"* et qui pourraient présenter un danger pour la vie des employeurs et des travailleurs israéliens. La seule solution est donc, selon eux, de faire venir des travailleurs thaïlandais. L'affaire se conclut par un compromis et le gouvernement autorise la venue de 2 750 travailleurs thaïlandais pour le secteur agricole.

Le lobby du bâtiment

L'autre secteur exerçant des pressions sur le gouvernement est celui du bâtiment, dans lequel la moitié des travailleurs sont des Palestiniens. Lors de la mise en place de la politique de fermeture, le Premier ministre, Yitzhak Rabin s'était montré clair : *"On ne retombera pas dans la confusion qui régnait dans le secteur du bâtiment à la veille du bouclage."* Cette déclaration, en réponse à la requête du ministre des Finances, Avraham Shohat, et du ministre de la Construction et du Logement, Binyamin Ben-Elizer, qui demandent l'entrée contrôlée de travailleurs du bâtiment venant des territoires occupés, reflète bien le désir de réduire à un strict minimum le nombre de Palestiniens travaillant dans la zone de la Ligne verte.

Parallèlement à leur demande d'assouplir la fermeture des frontières, les patrons du bâtiment se battent pour obtenir l'autorisation de faire venir 10 000 travailleurs étrangers. Selon les représentants du secteur du bâtiment, ces travailleurs sont essentiels à l'absorption de 20 000 travailleurs israéliens dans cette même branche. Comme les représentants des agriculteurs, les entrepreneurs du bâtiment recourent à la menace et annoncent leur intention d'appeler à une grève dans laquelle les travailleurs permanents seraient mis en congé sans solde et les travailleurs temporaires licenciés. *"Chaque jour qui passe nous coûte cinq millions de dollars, sans compter les éventuelles demandes d'indemnités pour les retards de livraison des appartements."* L'association des entrepreneurs menace de ne pas ratifier avec le ministère du Travail et des Affaires sociales l'accord relatif à la formation de 20 000 travailleurs israéliens dans le secteur du bâtiment tant que des dizaines de milliers de travailleurs immigrés ne seront pas autorisés à entrer en Israël. Dans le même temps, l'association fait état de cessations d'activité dans de nombreuses entreprises du bâtiment, du fait de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Vers un recrutement massif de travailleurs migrants

Dans ce contexte, à la fin du mois d'avril 1993, une équipe interministérielle est constituée pour présenter au Premier ministre des recommandations portant sur le recrutement de travailleurs immigrés et un assouplissement de l'entrée des travailleurs des territoires occupés dans le secteur du bâtiment. Avant que ces recommandations ne soient présentées, une conférence réunissant les représentants des entrepreneurs, la ministre du Travail et des Affaires sociales, Ora Namir, et le ministre de la Construction et du Logement, Binyamin Ben-Eliezer, est organisée. Les entrepreneurs en sortent de bonne humeur. Selon eux, Ora Namir aurait accepté d'accorder entre 10 000 et 15 000 permis de travail pour des travailleurs immigrés. Pendant ce temps, l'équipe interministérielle soumet ses recommandations et le Premier ministre, Yitzhak Rabin, décide, contre la position des ministres de son parti, de l'entrée de 2 000 travailleurs immigrés dans le secteur du bâtiment pour une durée déterminée. Ora Namir, la ministre du Travail et des Affaires sociales, est obligée d'expliquer à la session plénière de la Knesset le changement de politique de son gouvernement : *"C'est contraire à mon opinion, mais j'accepte la décision du Premier ministre."* Namir craint que le fait d'autoriser la venue de travailleurs immigrés dans le secteur du bâtiment n'incite d'autres secteurs, celui de l'agriculture notamment, à faire des demandes similaires. Les décisions du gouvernement n'ont évidemment pas satisfait les entrepreneurs, qui ont demandé le recrutement de 10 000 travailleurs immigrés et en ont appelé à la Haute Cour de justice, invoquant les difficultés liées à la pénurie de main-d'œuvre. La pression des employeurs est sur le point de l'emporter. La ministre du Travail et le ministre du Logement, pourtant farouchement opposés, un mois auparavant, à l'idée de faire venir des travailleurs immigrés, recommandent au Premier ministre, Yitzhak Rabin, d'augmenter le quota pour le secteur du bâtiment, en dépit du changement radical que cela implique quant au profil ethnique des salariés de la branche. En quelques jours, Rabin approuve la délivrance de 4 000 permis de travail, en plus des 2 000 qu'il a accordés un mois auparavant.

Entre enjeux géopolitiques et enjeux économiques

Les employeurs des secteurs de l'agriculture et du bâtiment ont donc réussi à dicter les règles du jeu, en faisant céder les résistances à un recrutement de masse de travailleurs immigrés. L'année 1993 est un tournant important de l'histoire de l'immigration de travail en Israël : elle marque le début de l'institutionnalisation de la migration de travail. Le fait de considérer les travailleurs immigrés d'outre-mer

comme une alternative aux travailleurs palestiniens et comme une solution "légitime" face aux pressions clientélistes du marché s'est révélé important à trois titres dans l'histoire de la sociologie économique et politique d'Israël au cours des années quatre-vingt-dix. En premier lieu, cela a clos un chapitre de l'économie politique de l'occupation en mettant fin à la politique d'intégration économique des Palestiniens pratiquée depuis 1967 et en leur trouvant un substitut qui n'aurait pas été envisageable auparavant. Ce substitut a servi d'instrument de gestion des aspects politiques du conflit tout au long des années quatre-vingt-dix. Dans ce cadre, la séparation d'avec les Palestiniens était formulée en termes de retrait des territoires et comme une sorte de solution politique à un conflit national prolongé, mais aussi comme une occasion pour l'État de se désengager de sa responsabilité envers ceux qui s'y étaient établis depuis plus de vingt ans du fait de l'occupation militaire. Plus que dans aucune autre région du monde, l'initiation et la modification de la composition ethnique des flux de migration de travailleurs au Moyen-Orient en général – et en Israël en particulier – doivent être compris en termes économiques, mais aussi et surtout à travers le processus géopolitique sous-jacent qui les motive.

D'un régime keynésien à un régime néolibéral

En second lieu, le recrutement de travailleurs immigrés a été tout à la fois l'expression et le catalyseur d'une nouvelle ère pour la société et l'économie d'Israël, qui est passée de "l'ancien" régime, fondé sur des principes collectivistes et keynésiens, à un régime socio-économique néolibéral⁽²⁵⁾. Dans ce nouveau régime, fondé sur le libéralisme, la déréglementation, la privatisation et le recours à la main-d'œuvre temporaire, les travailleurs immigrés non citoyens ont fait l'objet d'une expérience sociale à grande échelle qui ne s'arrêtait pas aux frontières de la citoyenneté. Cette expérience se caractérise essentiellement par un recul de plus en plus net du *Welfare State* (l'État providence) au profit du *Workfare State*⁽²⁶⁾. Dans ce contexte, les travailleurs immigrés ont rempli le rôle qui leur est généralement dévolu par les États : affaiblir les travailleurs locaux et exclure les travailleurs "faibles" du monde du travail⁽²⁷⁾. Comme dans d'autres pays capitalistes développés, les travailleurs immigrés sont devenus sans le vouloir, en Israël, un moyen de faire de l'emploi une ressource rare et de faire des travailleurs une matière première bon marché. Troisième et dernier point, le recrutement des travailleurs immigrés a créé une nouvelle catégorie de non-citoyens qui, contrairement aux travailleurs palestiniens, sont devenus des "résidents temporaires permanents", vivant au cœur de la société sans en faire partie. En Israël, comme dans d'autres pays d'accueil, le recrutement officiel de travailleurs immigrés

a généré une affluence d'immigrés sans papiers. Ces dix dernières années, de nouvelles communautés ethniques de travailleurs immigrés ont émergé, particulièrement à Tel-Aviv et dans ses environs⁽²⁸⁾. Ces nouveaux résidents de fait de la société israélienne, ni Juifs, ni Palestiniens, sont bien la preuve irréfutable que, à l'encontre de toutes les hypothèses qui guident les politiques dans leurs décisions, la migration de travail est lourde de conséquences sociales et politiques non voulues mais prévisibles, dans le contexte d'un État et d'une société ethnonationale telle qu'Israël. ■

Références bibliographiques

- Bartram, David V., "Foreign Workers in Israel : History and Theory", in *International Migration Review*, 1998, p. 32 et p. 302-325.
- Bartram, David V., *International Labor Migration : Foreign Workers and Public Policy*, New York, Palgrave, Macmillan, 2005, p. 11.
- Filk, Dani, "Israel Model 2000 : Neo-Liberal Post-Fordism ?", in Filk, Dani et Ram, Uri (dir.), *The Power of Poverty : Israeli Society in the Global Age*, Jérusalem, Van Leer Institute and Hakibbutz Hameuchad Publishing House, Jérusalem, 2004 (pour l'hébreu).
- Freeman, Gary P., "Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States", in *International Migration Review*, 29 (4), 1995, p. 29.
- Gottlieb, Daniel, *The Effect of Migrant Workers on Employment, Real Wages and Inequality, The Case of Israel 1995 to 2000*, MPEA Paper, 3148, University Library of Munich, Germany, 2002.
- Hess, Amira, *To Drink the Water in Gaza*, Hakibbutz Hameuchad Publishing House, Tel-Aviv, 1996 (ouvrage en hébreu) ; *Drinking the Sea at Gaza : Days and Nights in a Land under Siege*, Metropolitan Books, New York, 1999 ; *Boire la mer à Gaza*, La Fabrique, 2001.
- Jessop, Bob, "", in Overbeek, Henk (dir.), *The Political Economy of European Unemployment : European Integration and the Transnationalization of the Employment Question*, Routledge, London, 2003, p. 137-53 ; voir : <http://www.lanes.ac.uk/fass/sociology/papers/jessop-from-thatcherism-to-new-labour.pdf>.
- Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca, "State and Non-State Actors : a multilayered analysis of Labor Policy in Israel", in Korn, Dani (dir.), *Public Policy in Israel : Perspectives and Practices*, Lexington Books, Lanham, 2002, pp. 155-173.
- Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca, *Foreign Workers in Israel. Information on Equality and Social Justices in Israel*, Tel-Aviv, Adva Center (ouvrage en hébreu), juin 2003 (2003a). Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca, "Workers" and "Foreigners" : the Political Economy of Labor Migration in Israel, Van Leer Jerusalem Institute and Hakibbutz Hameuchad Publishing House, Tel Aviv : ouvrage à paraître.
- Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca ; Schammah-Gesser, Silvina, "International Migration, Domestic Work and Care Work : Undocumented Latina Migrants in Israel", *Gender and Society*, vol. 17, n° 5, octobre 2003 (2003b), p. 727-749.
- Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca ; Reznik, Julia ; Schammah-Gesser, Silvina, "Making it in Israel ? : Non-Jewish Latino Undocumented Migrant Workers in the Holy Land", in *Estudios Interdisciplinarios de America Latina y el Caribe*, 12 (2), 2000, pp. 113-136.
- Piore, Michael J., *Birds of Passage : Migrant Labor in Industrial Societies*, Cambridge University Press, Cambridge, 1979.
- Rozenhak, Z., "Migration regimes, intra-state conflicts and the politics of inclusion and exclusion : Migrant workers and the Israeli welfare state", *Social Problems*, 2000, vol. 47, pp. 49-67.
- Semyonov, Moshe ; Lewin-Epstein, Noah, *Hewers of Wood and Drawers of Water. Noncitizen Arabs in the Israeli Labor Market*, New York, ILR Press, 1987.
- Shafir, Gershon ; Peled, Yoav, *Being Israeli. The Dynamics of Multiple Citizenship*, Cambridge University Press, New York, 2002.
- Shalev, Michael, "Liberalization and the Transformation of the Political Economy", in Shafir, Gershon et Peled Yoav (dir.), *The New Israel : Peacemaking and Liberalization*, Westview, Boulder CO, Westview Press, 2000.
- Yustman (ou Justman), Moshe, "Changes in the Industrial Structures of Economy", in Ben-Bassat, Avi (dir.), *From Government Involvement to a Market Economy : The Israeli Economy 1985-1998*, Am Oved, Tel-Aviv, 2001, pp. 558-609.

NOTES

1. Pour une analyse plus approfondie du processus d'institutionnalisation de la main-d'œuvre étrangère en Israël, voir Kemp, Adriana ; Raijman, Rebeca, *"Workers" and "Foreigners" : the Political Economy of Labor Migration in Israel*, Van Leer Jerusalem Institute and Hakibbutz Hameuchad Publishing House, Tel Aviv : ouvrage à paraître.
2. Pour une analyse de la politique de migration de la main-d'œuvre en Israël, voir Bartram, 1998 et *id.*, 2005 ; Rozenhak, 2000 ; Kemp ; Raijman, 2002 ; Kemp ; Raijman, 2003a.
3. Voir le discours de Haim Ramon, membre de la Knesset, registre de la Knesset, 25 janvier 1988, p. 1564-1565.
4. Shafir ; Peled, 2002.
5. Freeman, 1995 ; Piore, 1979.
6. Le second marché est un marché du travail où les salariés ne bénéficient pas de la sécurité du travail et des avantages contractuels liés à un emploi stable.
7. En 1987, le taux de chômage est particulièrement bas (4 %) et près de 110 000 Palestiniens travaillent en Israël, de manière formelle et informelle.
8. Semyonov ; Lewin-Epstein, 1987.
9. La Ligne verte séparait le territoire israélien de la Cisjordanie et de Gaza, conquis en 1967 mais jamais officiellement annexés.
10. Comité de la Knesset pour l'emploi et les affaires sociales, 28 janvier 1991, 221e minute, p. 2, registre de la Knesset, 6 février 1991, pp. 2104-2111.
11. Député Nawaf Massalha (Alignement du travail), registre de la Knesset, 6 mars 1991, p. 2593.
12. *Ha'aretz*, 9 mars 1993, A2 : discussion avec le député David Mena sur la nécessité, pour l'économie israélienne, d'employer des travailleurs des territoires occupés : *"l'employeur préfère des travailleurs immigrés"*, Gideon Alon.
13. Cette "humeur" a acquis une expression tangible : en 1992, le nombre de travailleurs des territoires occupés en Israël atteint les 115 600 ; en 1993, il passe à 83 800. Cette chute a été le résultat des décisions du gouvernement sur la fermeture des territoires occupés et l'importation de main-d'œuvre immigrée, mais elle reflète aussi les décisions des employeurs israéliens de ne plus engager de travailleurs palestiniens.
14. *Ha'aretz*, 13 octobre 1992, A2 : *"L'expert en irrigation de Yad Mordekhai tué dans les serres de Ganei Tal, dans le bloc de Karif. Suspects : les habitants de Khan Yunis."* *Ha'aretz*, 16 octobre 1992, A1 : *"On recherche toujours le meurtrier de Ben-Haim ; les habitants : on va continuer à employer des Arabes"*, Eitan Rabin. *Ha'aretz*, 16 octobre 1992, A1 : le personnel de la défense engage les agriculteurs dans les zones de la Ligne verte *"à aller dans les champs armés et accompagnés"*, Menahem Horowitz, Eitan Rabin et Gideon Alon.
15. Hess, Hamira, 1996.
16. *Ha'aretz*, 2 mars 1993, A1 : *"La fermeture de la bande de Gaza ; une source de défense : on va réduire de moitié le nombre de permis de travail en Israël"*, Eitan Rabin, Reuven Shapira et Yehudit Grinblat.
17. Bartram, David, 2005.
18. *Ha'aretz*, 22 janvier 1988, A22 : dossier sur la main-d'œuvre étrangère en Israël *"Statistiques et réalité séparées"*, Avi Ganor.
19. *Ha'aretz*, 22 décembre 1992, A4 : *"Ben-Eliezer : les permis de séjour de 5 000 travailleurs étrangers vont être annulés en janvier"*, Zvi Zarhia
20. En pratique, seuls 18 000 Israéliens sont engagés dans l'agriculture et seuls 10 000 d'entre eux y ont leur activité principale.
21. Yustman, Moshe, 2001.
22. *Ha'aretz*.
23. *Ha'aretz*.
24. *Ha'aretz*.
25. Shalev, 2000 ; Shafir ; Peled, 2002 ; Filk, 2004.
26. Jessop, Bob, 2003.
27. Gottlieb, 2002.
28. Kemp ; Raijman ; Reznik ; Schammah-Gesser, 2000 et Kemp ; Raijman ; Schammah-Gesser, 2003 (2003b).